



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

AVIS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE PERSONNE RESPONSABLE ET LA
DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA
*LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

PRENEZ AVIS QUE, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, j'ai désigné madame Vickie Vandal, en remplacement de monsieur Jean-Michel Frédérick et je lui ai délégué la responsabilité de substitut à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels sauf en regard des dossiers du Service de police et du Service des ressources humaines.

Luc Brisebois, maire